

AVIS PUBLIC

ORDONNANCES

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire de l'arrondissement d'Outremont, que le conseil de l'arrondissement d'Outremont a adopté, à la séance ordinaire du 6 septembre 2022, les ordonnances suivantes :

ORDONNANCES ADOPTÉES LE 6 SEPTEMBRE 2022 :

OCA22 16 0304, autorisant l'entrepreneur Hulix Construction à effectuer, dans le cadre de la réfection de la station de métro Outremont, des travaux intérieurs de nuit, du lundi au jeudi, de 19 H 00 jusqu'à 06 H 00 et ce, pour une durée de trois (3) mois. Conformément à l'article 4.1 du *Règlement sur le bruit* (AO-21), cette ordonnance, renouvelable après une période de trois (3) mois, est conditionnelle au maintien et à la poursuite des travaux du comité de bon voisinage piloté par la STM ainsi qu'au dépôt, lors du renouvellement de l'ordonnance, d'un rapport de suivi des travaux;

OCA22 16 0305

POUR L'ÉVÉNEMENT « CROSS-COUNTRY SECONDAIRE STANISLAS »

Conformément à l'article 4 du *Règlement sur l'occupation du domaine public* (AO-48) et aux dispositions du *Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux* (AO-204), le conseil autorise l'occupation temporaire du parc Beaubien ainsi que la fermeture de la circulation automobile de l'avenue Stuart, entre l'avenue Bernard et le chemin de la Côte-Sainte-Catherine, et de l'avenue Saint-Viateur, entre les avenues Stuart et Wiseman, pour la tenue de l'événement « **Cross-country** » organisé par le Collège Stanislas et destiné aux élèves du secondaire qui aura lieu le 20 octobre 2022, de 7 H 30 à 15 H 30.

Dans le cadre de cet événement, le conseil autorise également, conformément à l'article 9.1 du règlement AO-204, une dérogation à l'article 9 dudit règlement.

OCA22 16 0306

POUR L'ÉVÉNEMENT « 50^E ANNIVERSAIRE DU CPE CHAMPAGNEUR »

Conformément aux dispositions du *Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux* (AO-204), le conseil autorise l'occupation temporaire de la voie publique et la fermeture à la circulation automobile de l'avenue Duverger, entre les avenues Outremont et Wiseman dans le cadre de l'événement « **50^E ANNIVERSAIRE DU CPE CHAMPAGNEUR** » qui aura lieu le samedi, 17 septembre 2022, de 7 H à 22 H.

Dans le cadre de cet événement, le conseil autorise également, conformément à l'article 9.1 du règlement AO-204, une dérogation à l'article 9 dudit règlement.

POUR L'ÉVÉNEMENT « FÊTE DES RÉCOLTES DES JARDINS COLLECTIFS DE L'ARRONDISSEMENT »

Conformément à l'article 4 du *Règlement sur l'occupation du domaine public* (AO-48), le conseil autorise l'occupation temporaire du parc Beaubien le 1^{er} octobre 2022, de 8 H à 17 H pour la tenue de l'événement « **Fête des récoltes des jardins collectifs de l'arrondissement** » organisé par l'organisme Outremont en famille.

Dans le cadre de cet événement, le conseil autorise, conformément à l'article 6 du *Règlement concernant les parcs et les endroits publics* (1107), une dérogation à l'alinéa g) dudit règlement.

POUR L'ÉVÉNEMENT « ÉPLUCHETTE DE BLÉ D'INDE »

Conformément à l'article 4 du *Règlement sur l'occupation du domaine public* (AO-48), le conseil autorise l'occupation temporaire de l'îlot Saint-Viateur le 15 septembre 2022, de 8 H à 22 H pour la tenue de l'événement « **Épluchette de Blé D'Inde** » organisé par l'organisme Casteliers en collaboration avec l'Association des marionnettes du Québec.

Dans le cadre de cet événement, le conseil autorise, conformément à l'article 6 du *Règlement concernant les parcs et les endroits publics* (1107), une dérogation aux alinéas e) et g) dudit règlement.

POUR L'ÉVÉNEMENT « PARTY DE LA RENTRÉE DU CPE FRISSONS DE COLLINE »

Conformément à l'article 4 du *Règlement sur l'occupation du domaine public* (AO-48), le conseil autorise l'occupation temporaire du parc John-F. Kennedy le 30 septembre 2022, de 15 H à 21 H, pour la tenue de l'événement « **Party de la rentrée** » organisé par le CPE Frissons de colline.

POUR L'ÉVÉNEMENT « FÊTE DE DÉBUT D'ANNÉE DE L'ÉCOLE PAUL-GÉRIN-LAJOIE »

Conformément à l'article 4 du *Règlement sur l'occupation du domaine public* (AO-48), le conseil autorise l'occupation temporaire du parc Outremont le 9 septembre 2022, de 8 H à 17 H, pour la tenue de l'événement « **Fête de début d'année** » organisé par l'école Paul-Gérin-Lajoie d'Outremont. En cas de pluie, l'événement se tiendra le 8 septembre 2022, de 8 H à 17 H.

Montréal, le 26 septembre 2022

La Secrétaire de l'arrondissement,

Julie Desjardins, avocate